

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2017

Présents : M. Christian CARBONI, Mme Patricia BELIN, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Nicolas MOSTACCI, Benoit PROBST, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI et Didier THUAU.

Arrivée de M. Freddy LALLEMANT à 19h30

M. Nicolas MOSTACCI est nommé secrétaire de séance.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h10

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION SUR LES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la modification du périmètre de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017, suite au retrait des 3 communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle, il y a lieu de modifier les statuts de cette dernière et notamment les articles 1, 3 et 4 qui concernent respectivement le nom de l'EPCI, les communes membres et l'adresse du siège social.

M. le Maire indique qu'il a été décidé d'appeler notre EPCI : « Communauté de Communes de la région de Suippes », et que ce nouveau nom a été adopté à l'unanimité par le conseil communautaire, tout comme la modification des 2 autres articles des statuts.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'en délibérer en conseil municipal.

M. Didier THUAU dit qu'il est regrettable d'en discuter en commune, seulement après le vote en conseil communautaire. M. Gabriel LE ROUX explique que c'est normal, que le but d'en délibérer sert principalement à s'assurer que chaque membre des conseils municipaux soit bien au courant.

M. Gabriel LE ROUX rajoute qu'il pense qu'il n'était pas utile de changer de nom, que cela va coûter cher pour pas grand-chose.

M. le Maire répond qu'il est bien d'accord, mais qu'on est bien obligé de modifier le nom qui comprenait le terme « La Vesle ». Il rappelle que même le logo devra changer puisque les points du logo représentent les villages du territoire.

Après avoir exposé les changements et après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 9 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

DÉLIBÉRATION NOUVEAU MEMBRE DU CCAS

Monsieur le Maire indique au Conseil que suite à la démission de M. Marc HANGARD du poste de responsable du CCAS, il doit être élu un nouveau membre issu du Conseil municipal. Il explique également qu'en ce qui concerne la démission de Mme Michèle HANGARD, il n'y a pas de vote à mettre en place, puisque pour les membres non issus du Conseil, c'est le Maire qui prend un arrêté. Cela sera fait dans les prochains jours. Pour information, la candidature d'une personne volontaire pour faire partie de l'équipe n'a pu être retenue car elle n'avait pas d'adresse fiscale sur la commune.

M. Gabriel LE ROUX demande le motif de ces démissions.

M. le Maire propose de faire circuler autour de la table les lettres de démission, afin que chacun soit bien informé.

M. Didier THUAU demande pourquoi le CCAS ne reste pas à 6 personnes membres ; 3 du Conseil et 3 extérieures.

M. le Maire répond que le choix de 8 membres avait été pris par délibération afin qu'il y ait suffisamment de membres présents en cas de besoin ; tout le monde n'étant pas toujours disponible.

M. le Maire demande quelles sont les personnes désireuses de se présenter, avant de passer au vote à bulletin secret.

Après de longues discussions, M. Didier THUAU propose sa candidature, M. Gabriel LE ROUX propose de faire partie de la liste pour une éventuelle suppléance.

M. le Maire propose de passer au vote :

7 VOIX POUR M. Didier THUAU

1 VOIX POUR M. Gabriel LE ROUX

1 BULLETIN BLANC

1 ABSTENTION

M. Didier THUAU est donc le nouveau membre du CCAS. M. Gabriel LE ROUX étant second sur la liste, il sera à même de remplacer un membre si une nouvelle démission subvenait. M. Nicolas MOSTACCI rappelle à ce propos le risque probable d'une mutation professionnelle pour ce qui le concerne. M. le Maire dit qu'on verra cela le moment venu.

M. le Maire dit qu'une réunion du CCAS sera programmée afin de définir le nouveau responsable. Il est également rappelé que le repas des aînés est fixé au dimanche 19 mars à midi.

DÉLIBÉRATION INDEMNITÉS DU MAIRE

M. le Maire explique que le taux des indemnités du Maire avait été voté aussitôt après les élections municipales de 2014 et fixé à 95% du montant de référence, mais que comme détaillé lors d'un précédent conseil municipal, depuis début 2016 un décret obligeait les Maires à percevoir 100% de leurs indemnités. Depuis début 2017, une modification de la loi autorise les Conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants à revoter le taux des indemnités du Maire, afin de revenir à des taux moindres s'ils le souhaitent.

M. Christian CARBONI propose donc de revoter le taux de ses indemnités afin que celles-ci soient versées en toute légitimité. Il se retire ensuite de la salle pour laisser le Conseil délibérer sur le taux de ses indemnités. Après discussion, le Conseil souhaite, à l'unanimité, que le taux actuel de 100% du montant des indemnités soit conservé pour indemniser M. le Maire.

Vote : POUR : 9 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

POINTS DIVERS

SIS - PERISCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI pour faire un point sur le Syndicat scolaire, mais aussi, et principalement, pour exposer les problèmes du "périscolaire" qui deviennent graves selon lui.

M. Christophe TESTI explique que les chiffres présentés lors du dernier COPIL sont inquiétants. Outre les effectifs qui sont en baisse (départ des familles, organisation différente des ménages, etc...), de plus en plus de personnes profitent de l'opportunité de déposer plus tôt le matin leurs enfants sur le site de St Rémy sur Bussy (solution que les différents Conseils municipaux de Tilloy et Bellay ont toujours préconisé). Ainsi les accueils de La Cheppe et de Somme-Suippe sont moins fréquentés.

M. Christian CARBONI rappelle qu'il a toujours été convenu d'arrêter l'activité des sites qui ne fonctionnaient pas correctement.

M. Christophe TESTI dit que lors de ce COPIL, le problème a été abordé, et chacun a pris conscience des éventuelles conséquences. Il a été retenu la fermeture des accueils de La Cheppe le matin et de Somme-

Suiippe l'après-midi ; équivalent à la fermeture journalière d'un accueil. La fermeture matinale du site de La Cheppe prendra effet au 31 mars afin de laisser à chacun le temps de s'organiser, celle de Somme-Suiippe prendra certainement effet un peu plus tard.

Parallèlement, la commission finances du syndicat scolaire constate que le résultat de l'année est déficitaire. Plusieurs motifs à cela : des problèmes d'imputation budgétaire, mais aussi et surtout le déficit du périscolaire (le SIS faisant plus qu'apporter une simple contribution). Il y a bien sûr le numérique qui coute cher, mais qui est quasi- incontournable aujourd'hui.

M. Christophe TESTI dit avoir demandé pour faire des économies de regarder tous les postes, et entre autre celui des ATSEM. Il dit que tout le monde doit faire un effort ; ces personnes ont des heures complémentaires qui peuvent être supprimées. De même, la contribution à la coopérative scolaire pourrait être revue à la baisse car cette dernière à un an d'avance de trésorerie.

Il rappelle qu'un jour il n'y aura plus de fond d'amorçage pour le périscolaire, et que le SIS ne pourra pas absorber encore cela, même si le périscolaire est dans ses compétences.

Il informe que pour 2017, l'appel aux communes du SIS va devoir être augmenté, tout comme l'appel pour le périscolaire.

M. Didier THUAU demande si on pourrait comparer le fonctionnement avec d'autres structures de ce style.

M. Christophe TESTI explique que ce n'est pas la peine, qu'il est clair que le fonctionnement du "périscolaire" tel qu'il est, est déficitaire car il n'y a pas assez de fréquentation.

M. le Maire dit qu'il est impensable de mettre le Syndicat Scolaire en difficulté financière pour un service périscolaire qui n'est utile qu'à quelques familles.

M. Gabriel LE ROUX explique qu'à l'époque il y avait une demande qui n'est plus là aujourd'hui, qu'il faut donc savoir arrêter le système comme on l'a fait à Tilloy et Bellay.

M. le Maire demande à M. Christophe TESTI, également vice-président du SIS, qu'un courrier soit adressé à tous les Maires du regroupement scolaire afin de les informer au plus vite de cette situation. Il dit que la situation est grave et que toutes les communes doivent être correctement, et officiellement, informées.

M. Christophe TESTI approuve et dit se charger lui-même de ce courrier.

ADAP - ACCESSIBILITE

M. le Maire indique que la Communauté de Communes a fait un point sur l'accessibilité des bâtiments communautaires. Pour ce qui nous concerne, seule l'église est impactée.

Le résultat de cette analyse montre que quelques points sont à améliorer : le marquage de la place réservée « handicapé » sur le parking, la matérialisation du cheminement jusqu'à l'église par une bande podotactile, et la mise à niveau des entrées de l'église. Une dérogation va être demandée en ce qui concerne la largeur du chemin longeant les caveaux.

Le coût de ces travaux, financés par la Communauté de Communes, s'élève à 1500€ et sont programmés pour une réalisation en 2018. M. le Maire présente sommairement les coûts de cette opération pour les autres communes de notre territoire.

M. Didier THUAU fait remarquer qu'au regard du "compteur Godin" certaines communes devraient être moins ambitieuses.

M. le Maire explique qu'on est ici dans de l'accessibilité « handicapé », qu'il y avait quand même un peu d'aide de l'État, et surtout ; pas le choix.

M. Gabriel LE ROUX dit que notre commune a supporté, il y a quelques années, intégralement les travaux d'accessibilité au cimetière, et par effet de conséquence à l'église. Il explique que nous avons été dans les premiers à se mettre aux normes, et qu'au final on en est en quelque sorte pénalisés.

M. le Maire répond qu'il a déjà exposé cet état de fait aux autres Maires, mais que l'histoire est ainsi faite.

DIVERS

M. Didier THUAU signale que le filet de protection du terrain de foot est une nouvelle fois cassé. Il explique que la partie inférieure est grillagée, mais que la partie haute est constituée de l'ancien filet nylon de la salle polyvalente. Or le poids du filet mouillé et gelé casse les fils acier qui le maintiennent.

Il propose de le remplacer par du grillage et demandera à l'ESAT un devis pour cette réalisation.

Personne n'y voit d'objection, M. le Maire le charge de s'occuper de cela.

M. le Maire propose à l'assemblée la date du 14 mars pour le prochain conseil municipal. Il dit que comme l'an passé il souhaite aborder l'orientation budgétaire avant de présenter le budget 2017.

A ce propos, M. Christian CARBONI demande à M. Didier THUAU de faire réaliser des devis pour les plantations de haies route de La Croix. Ce dernier demande s'il est utile de réaliser cette opération.

M. le Maire répond que ces plantations font partie du projet global d'aménagement, et qu'il est important de le boucler.

M. Christophe TESTI et d'autres membres du Conseil confirment qu'il est important de donner l'effet de rétrécissement de la voirie avec ces portions de haies.

M. Christian CARBONI demande également à M. Freddy LALLEMANT de faire procéder à des devis pour la mise en peinture du hall d'entrée et de la cage d'escalier de la mairie afin d'avoir une idée sur le coût de cette opération.

Un débat sur le positionnement des nouveaux panneaux de la route de La Croix amène à réexpliquer la conduite à tenir lorsqu'on se trouve face à des panneaux B15 et C18 relatifs à la circulation alternée. M. Didier THUAU rappelle le principe par un croquis et dit que si l'on respecte le code de la route, il n'y a pas de problème. Il dit que quoi qu'on en dise, cela fait ralentir les usagers.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'effectivement tout le monde ne connaît pas son code de la route ; ce qui complique les choses. Mais il se dit pas être totalement convaincu par l'effet provoqué par ce type de ralentisseurs.

M. Christophe TESTI pense lui qu'il ressent l'effet de ces aménagements, mais pense que le sens prioritaire devrait être inversé pour qu'ils soient encore plus efficaces.

M. Didier THUAU demande si on a le droit d'interdire la circulation du bus scolaire sur la route de St Rémy sur Bussy durant la période de mise en place des barrières de dégel.

M. le Maire répond que cela relève de la police du Maire, mais que dans le cas présent deux Maires sont concernés. De plus cela rallongera le temps de parcours du bus de faire le tour par La Croix en Champagne. Cependant M. le Maire dit qu'il n'apprécie pas le passage des véhicules lourds sur cette chaussée qui dégradent la structure de la route et encore plus pendant les barrières de dégel.

M. Didier THUAU dit qu'il faut changer le panneau de barrière de dégel pour qu'ils soient aux normes.

M. Gabriel LE ROUX rétorque que de toute manière la route est limitée à 3,5 T. Il dit qu'il faudrait retrouver l'arrêté pris à l'époque pour vérifier ce qu'il stipule précisément. Il pense que la majorité des poids-lourds empruntant cette route viennent de St Rémy, et qu'il faudrait que les panneaux soient adaptés côté St Rémy.

M. Benoit PROBST signale qu'un deuxième candélabre est grillé sur la route nationale, en plus de celui devant la boulangerie.

M. le Maire dit qu'il va le signaler au SIEM pour qu'ils fassent le nécessaire.

M. Nicolas MOSTACCI signale que les décorations de Noël situées devant la mairie ont été déposées. Il précise également qu'une ancienne décoration a été déposée définitivement, car détériorée et dangereuse.

M. le Maire le remercie, ainsi que M. Didier THUAU, pour ces opérations menées deux fois par an.

M. Nicolas MOSTACCI demande si les prises des décorations situées aux deux extrémités du village pourraient être descendues plus bas sur le poteau, pour un usage plus aisé.

M. le Maire dit qu'il va faire le nécessaire auprès de CEGELEC.

M. Benoit PROBST rapporte que le bus scolaire emprunte régulièrement la rue de l'église et non plus la partie de la rue de St Rémy devant la salle. Il demande si cela n'est pas interdit.

M. le Maire dit qu'il ne pense pas qu'il y ait une interdiction. Il va regarder dans les anciens arrêtés municipaux.

M. Freddy LALLEMANT dit que le bus du collège dépose toujours les élèves au carrefour de la déchèterie.

M. le Maire dit qu'il pensait que cette affaire était réglée car plus personne ne lui en parle. Il dit qu'il va vérifier, mais que si le cas est avéré, il adressera un courrier à la STDM et à la Région.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h05.